



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Points 146 et 150 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2010/11	56 325 700 dollars
Dépenses de 2010/11	55 744 400 dollars
Solde inutilisé de 2010/11	581 300 dollars
Crédit ouvert pour 2011/12	56 512 000 dollars
Projection des dépenses de 2011/12 ^a	56 441 000 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2011/12 ^a	71 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	54 215 500 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	54 192 700 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2012 (voir annexe).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 24, une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 22 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix figure dans le document A/66/718. Dans le présent rapport, il ne traite que des ressources de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a examiné les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/686) en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II). Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est paru sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif, insistant encore sur la pertinence des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, répète qu'il faut que ses recommandations soient appliquées dans les délais annoncés par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de l'UNFICYP est donnée à la fin du présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Dans sa résolution 64/274, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, un crédit de 56 325 700 dollars (montant net : 53 770 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force. Un tiers de ce montant, soit 18 954 592 dollars, a été financé au moyen de contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote; 6,5 millions de dollars ont été versés par le Gouvernement grec; et un montant brut de 34 304 608 dollars (montant net : 31 466 108 dollars) a été réparti entre les États Membres. Les dépenses engagées au cours de l'exercice ont atteint 55 744 400 dollars (montant net : 53 166 600 dollars), le montant brut du solde inutilisé s'élevant à 581 300 dollars (montant net : 603 400 dollars), soit 1 % du crédit ouvert. Une analyse détaillée des écarts entre les prévisions et les dépenses effectives figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/66/568).

6. Les crédits ont été sous-utilisés au titre des rubriques suivantes, entre autres :

a) Contingents (725 000 dollars, soit 3,4 %) : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des coûts moins importants que prévu au titre des vols affrétés et des vols réguliers pour la relève du personnel appartenant aux contingents; un coût unitaire des rations inférieur à celui prévu au budget; et des dépenses inférieures à celles prévues pour l'indemnité de subsistance (missions) en

raison des fluctuations du taux de change. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre du remboursement des dépenses afférentes aux membres des contingents en raison d'un taux de vacance inférieur aux prévisions;

b) Police des Nations Unies (466 400 dollars, soit 14,7 %) : les dépenses pour l'indemnité de subsistance (missions) et pour les voyages occasionnés par la relève des policiers ont été inférieures à celles prévues, en raison d'un taux de vacance supérieur aux prévisions;

c) Voyages (79 100 dollars, soit 18,6 %) : la sous-utilisation des crédits s'explique par l'annulation, par mesure d'économie, de certains voyages prévus pour des conférences ou ateliers, non liés à la formation;

d) Transports aériens (103 900 dollars, soit 5,7 %) : l'économie réalisée par rapport aux prévisions s'explique par des dépenses inférieures à celles prévues pour la location et l'exploitation de trois hélicoptères résultant de l'immobilisation, à partir de mars 2011, d'un hélicoptère Bell 212 défaillant;

e) Transmissions (90 300 dollars, soit 10,7 %) : la sous-utilisation du crédit ouvert s'explique par un retard dans la mise en place d'un circuit loué de communication avec la Base d'appui des Nations Unies à Valence. Elle a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires pour le remplacement de matériel UHF.

7. Les économies susmentionnées qui ont réalisées par rapport au budget ont été partiellement compensées par des dépenses supplémentaires au titre des rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructure (318 700 dollars, soit 3,9 %) : le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses d'électricité plus élevées que prévu; des dépenses supplémentaires au titre du nouveau contrat de prestation des services communs dans les camps (voir par. 33 ci-dessous); et une hausse de la consommation et du prix au litre du kérosène par rapport aux prévisions. Ce dépassement a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des travaux d'aménagement et de rénovation, due à la diminution de la part à la charge de la Force des frais de remise en état des sites de la zone protégée par les Nations Unies;

b) Transports terrestres (871 900 dollars, soit 26,1 %) : le dépassement de crédits s'explique principalement par la hausse des tarifs de location des véhicules consécutive au renouvellement du contrat de location et par celle du prix du litre d'essence et du gazole. Ce dépassement a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus pour l'achat de véhicules et par des dépenses moindres au titre des services d'entretien.

8. Le Comité consultatif note que par rapport aux cadres de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice considéré, sur les 160 jours-homme d'appui au déminage prévus au titre de la composante 2 : composante militaire, seuls 55 ont effectivement été nécessaires, en raison de l'arrêt des opérations du Centre de lutte antimines des Nations Unies à Chypre en février 2011 (voir les produits prévus au titre de la réalisation escomptée 2.1 : maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le Centre de lutte antimines avait suspendu ses activités faute d'accès aux quatre dernières zones

minées de la zone tampon. L'UNFICYP avait cependant continué de surveiller quotidiennement les 11 472 mètres du périmètre de champs de mines restant dans la zone tampon pour y empêcher les éventuelles intrusions et s'employait à limiter la menace posée par les champs de mines restants. Le Comité a aussi été informé du fait que, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité [voir, entre autres, la résolution 2026 (2011)], l'UNFICYP a continué de soulever aux niveaux politique et militaire la question de l'accès aux champs de mines restants. **Le Comité consultatif insiste une nouvelle fois sur l'importance de l'appui apporté par l'UNFICYP à la mise en œuvre des mesures de confiance telles que le déminage et encourage la Force à poursuivre l'action qu'elle mène dans ce domaine** (voir A/65/743/Add.2, par. 34).

9. Le Comité consultatif note aussi qu'au titre de la composante 4 : appui, le produit prévu concernant la formation de conseillers chargés de proposer au sein de la Force des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH/sida et des conseils en la matière, ainsi que la création de centres offrant de tels services à l'ensemble du personnel de la mission, n'a pas été exécuté en raison des effectifs insuffisants de conseillers ayant reçu une formation (voir les produits prévus au titre de la réalisation escomptée 4.1 : soutien logistique et administratif efficace et appui effectif en matière de sécurité dans la zone de la Mission). Le Comité se souvient que le même produit n'avait pas été exécuté à l'exercice 2009/10 pour la même raison (voir A/65/625). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris qu'afin de faire en sorte que les services nécessaires de conseils sur le VIH/sida et de dépistage du virus soient bien fournis en 2012/13, l'UNFICYP avait demandé que les médecins militaires envoyés par les pays fournisseurs de contingents aient une expérience en la matière. Par ailleurs, la Force a prévu d'acquérir du matériel de laboratoire pour les tests. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'être informé du résultat de la mise en œuvre de ces mesures dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012/13.**

10. On trouvera les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense dans la discussion relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNFICYP depuis sa création se chiffrait à 450 418 000 dollars. Le total des contributions reçues à cette date s'élevait à 417 798 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 32 621 000 dollars. Au 13 février 2012, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 10 847 000 dollars (ne couvrant pas les remboursements aux pays qui fournissent des contingents) et d'une somme de 1 million de dollars empruntés sur les budgets d'opérations de maintien de la paix achevées, la trésorerie de l'UNFICYP accusait un déficit de 6 947 000 dollars. **Le Comité consultatif reste préoccupé par la précarité persistante de la situation de trésorerie de la Force et les retards qui risquent d'en résulter dans le paiement des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents** (voir A/65/743/Add.2, par. 11).

Il rappelle que l'Assemblée générale a souligné maintes fois que tous les États Membres doivent s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir la résolution 65/293 de l'Assemblée générale)¹.

12. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 31 décembre 2011, le total des sommes dues aux États qui ont fourni des troupes s'élevait à 8 681 000 dollars et celui des remboursements dus au titre du matériel appartenant aux contingents à 1 951 000 dollars. Il a appris aussi qu'à la même date, une indemnité de 1 640 000 dollars avait été versée au titre du régime d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour répondre à 285 demandes depuis la création de la Force, et qu'une demande restait en souffrance. **Le Comité consultatif compte qu'elle sera traitée rapidement.**

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2012, l'état de l'occupation des postes de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 était le suivant :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	860	857	0,3
Police des Nations Unies	69	69	–
Personnel recruté sur le plan international	39	37	5,1
Personnel recruté sur le plan national	113	109	3,5

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

14. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir annexe). Au 31 janvier 2012, les dépenses de la Force s'élevaient à 36 529 000 dollars (montant brut). Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 56 441 000 dollars contre un crédit de 56 512 000 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 71 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

A. Mandat et résultats prévus

15. Le mandat de l'UNFICYP a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 19 juillet 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2026 (2011).

16. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission sont exposées aux paragraphes 6 à 10 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/686). Selon le paragraphe 6 de ce rapport, l'UNFICYP continuera pendant l'exercice de s'employer à créer des conditions qui permettront de parvenir à un règlement global du problème de Chypre et aidera la Représentante spéciale du

¹ Voir aussi les résolutions 54/249, 56/253, 62/236 et 64/243 de l'Assemblée générale.

Secrétaire général et Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans l'action qu'elle mène pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force continuera de désigner des spécialistes ainsi que du personnel militaire et de police pour faciliter l'appui aux missions de bons offices, selon les besoins. Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période considérée, grâce à l'action de l'UNFICYP et à la coopération des forces en présence, la situation militaire dans la zone tampon était restée pacifique, sans aucune violation grave du cessez-le-feu. Le doublement depuis 2010 du nombre des demandes d'utilisation de la zone tampon pour l'exercice d'activités normales telles que l'exploitation des terres agricoles, la construction de maisons ou l'implantation d'entreprises illustre combien la Force contribue à la stabilité.

17. Au paragraphe 8 du document budgétaire, le Secrétaire général propose de restructurer la Division de l'appui à la mission pour améliorer la prestation de services et dégager des synergies, afin de rationaliser et d'utiliser au mieux l'appui aux contingents militaires, aux forces de la Police des Nations Unies et aux composantes civiles de la Force. Il est proposé de dissoudre la Section des services généraux et de transférer les fonctions administratives et logistiques connexes à la Section du personnel, aux Services d'appui intégrés et aux Services de l'informatique et des communications. En outre, un Groupe de la gestion du matériel serait créé afin d'améliorer la gestion des biens durables et des biens non durables. Le Comité consultatif est d'avis que cette dernière proposition devrait répondre à la préoccupation exprimée par l'Assemblée générale dans les paragraphes 75 et 76 de sa résolution 65/289. Les observations et recommandations du Comité sur les effectifs proposés correspondants figurent aux paragraphes 27 et 28 ci-après.

B. Ressources nécessaires

18. Le montant brut du projet de budget de l'UNFICYP pour l'exercice 2012/13, qui prévoit le déploiement de 860 militaires des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 112 fonctionnaires recrutés sur le plan national, s'élève à 54 215 500 dollars en chiffres bruts, soit une réduction de 2 296 500 dollars ou 4,1 % du montant brut par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12 (56 512 000 dollars). Le Comité consultatif note que, comparée à la projection des dépenses pour 2011/12, d'un montant de 56 441 000 dollars (voir par. 14 ci-dessus), la réduction des ressources demandées pour 2012/13 s'élève à 2 225 500 dollars, soit 3,9 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des dépenses prévues au titre des contingents, de la Police des Nations Unies et du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures. On trouvera des informations plus détaillées sur les ressources financières demandées, ainsi qu'une analyse de la variation des ressources, aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/66/686).

19. Le Comité consultatif note, au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général, que le projet de budget de la Force pour l'exercice 2012/13 prévoit des contributions non budgétisées d'un montant estimé à 348 900 dollars. **Le Comité prend note avec satisfaction du maintien des contributions volontaires.** Comme l'indique le

Secrétaire général, cette somme, qui découle de l'accord sur le statut des forces, tient compte de la valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de Police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force. Le Comité rappelle que, dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12, les contributions volontaires non budgétisées étaient estimées à 303 700 dollars (A/65/706, par. 23). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que la variation était due à l'augmentation annuelle de 7 % de la valeur marchande des immeubles imposée par les autorités chypriotes. Le Comité a également été informé que, conformément aux dispositions des Normes comptables du système des Nations Unies, la valeur marchande des installations était utilisée par toutes les missions de maintien de la paix pour évaluer les contributions volontaires non budgétisées.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13^a</i>	<i>Variation</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

^a Des taux de non-déploiement de 1 % et 4 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions de dépenses relatives aux contingents et à la Police des Nations Unies.

20. L'enveloppe proposée dans le projet de budget au titre des contingents et du personnel de police pour l'exercice 2012/13 s'élève à 22 859 200 dollars, ce qui représente une diminution de 1 777 600 dollars, soit 7,2 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12 (24 636 800 dollars). La diminution des montants demandés s'explique principalement par le fait qu'il n'est plus demandé de paiement supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, mesure qui avait été approuvée pour 2011/12 uniquement, ainsi que par la diminution des frais de relève du personnel et du coût des rations et de l'indemnité journalière de subsistance, et par l'application d'un coefficient de délais de déploiement de 4 % pour la Police des Nations Unies (alors que le déploiement complet était prévu pour l'exercice 2011/12).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2011/12</i>	<i>Effectif proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	39	38	(1)
Personnel recruté sur le plan national	113	112	(1)

21. Le projet de budget pour 2012/13 prévoit pour le personnel civil des dépenses d'un montant total de 14 247 200 dollars, soit 539 100 dollars (3,6 %) de moins que le crédit ouvert pour 2010/11. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses pour le personnel civil sont identiques à ceux de l'exercice 2011/12, c'est-à-dire 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et 2 % pour le personnel recruté sur le plan national.

22. La diminution des dépenses prévues pour le personnel recruté sur le plan international (235 500 dollars, soit 3,6 %) est due principalement à la diminution des dépenses prévues au titre des contributions du personnel sur la base du barème des traitements de janvier 2012, la révision des estimations concernant les dépenses communes de personnel, qui sont estimées à 60 % du montant total net des traitements, compte tenu des dépenses réelles pour la période de juillet à décembre 2011, contre 65 % pour l'exercice 2011/12, et la proposition de supprimer un poste d'agent du Service mobile (voir par. 28 ci-après). Pour le personnel recruté sur le plan national, la diminution de 303 600 dollars (3,8 %) tient principalement à ce que les prévisions pour 2012/13 reposent sur le taux de change de 0,774 euro pour 1 dollar constaté au 31 décembre 2011, alors que le budget de l'exercice 2011/12 avait été établi sur la base d'un taux de 0,761 euro pour 1 dollar, et à la suppression d'un poste de la section des services généraux (voir par. 28 ci-après).

Recommandations concernant les postes

Reclassement

23. Au titre de la composante 2 (Militaire), le Secrétaire général propose de reclasser de D-1 à D-2 le poste de commandant de la Force. Il indique que les fonctions du commandant sont, entre autres, de diriger la mission en l'absence du Représentant spécial du Secrétaire général, d'assurer la liaison régulière avec les forces en présence et de servir d'intermédiaire et de médiateur politique et militaire entre les deux parties. Il ajoute qu'avec la reprise des discussions de haut niveau entre les deux parties, y compris au plus haut niveau militaire, le reclassement à D-2 est demandé pour élever la représentation militaire des Nations Unies à un niveau adéquat afin qu'elle soit équivalente à celle des chefs des forces en présence. D'après le Secrétaire général, le reclassement proposé permettrait de recruter un officier d'un rang supérieur à celui équivalent à la classe D-1 et de faire correspondre le grade du commandant de la Force à celui des autres commandants d'opérations de maintien de la paix (A/66/686, par. 18). Le Comité consultatif rappelle que, dans son projet de budget pour 2006/07 (A/60/592), le Secrétaire général avait proposé que le poste de commandant de la Force soit déclassé de D-2 à D-1 en raison de la réduction des effectifs de la Force de 1 230 à 860. Le Comité s'était félicité de cette proposition (voir A/60/785, par. 25), que l'Assemblée générale avait ensuite faite sienne dans sa résolution 60/270. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la situation dans la zone de la mission était restée calme, et que le niveau des tâches confiées à la Force, consistant à sécuriser et gérer les 180 kilomètres des lignes de cessez-le-feu de fait et la zone tampon, était resté inchangé.

24. Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies par le Secrétaire général à l'appui du reclassement proposé, dans la mesure où la situation dans la zone de la mission et le niveau des fonctions assurées par la Force n'ont pas changé depuis que le déclassement de D-2 à D-1 du poste de commandant de la Force a été approuvé par l'Assemblée générale. Le Comité recommande donc que le reclassement proposé ne soit pas approuvé à l'heure actuelle. Afin de garantir la cohérence dans le classement des postes, le Comité recommande également que le Secrétaire général donne, dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble, une explication détaillée de la méthode employée pour établir la classe correspondant au poste de commandant de la Force dans toutes les missions de maintien de la paix.

Réaffectation

25. Le Secrétaire général propose de réaffecter un poste d'assistant à la gestion des marchés (agent des services généraux recruté sur le plan national) provenant du Bureau du Chef de l'appui à la mission (composante 4) pour remplir les fonctions d'assistant aux affaires civiles au sein de la Section des affaires civiles (composante 1). Le Secrétaire général indique que cette Section fonctionne actuellement à plein régime et que l'intensification du dialogue entre les parties en présence fait qu'elle a besoin d'un poste supplémentaire, dont le titulaire fournirait une assistance aux équipes chargées des affaires civiles dans trois secteurs et travaillerait directement avec l'administration locale et les conseils de village pour améliorer l'administration de la zone tampon (A/66/686, par. 16). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la réaffectation d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national proposée par le Secrétaire général.**

Transferts

26. Au paragraphe 14 de son projet de budget, le Secrétaire général propose de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission (composante 4) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission (Direction exécutive et administration), notant que les fonctions transversales liées à la déontologie et la discipline, les pratiques de référence et la problématique hommes-femmes, ainsi que la mise en œuvre des recommandations et observations des organes de contrôle et des organes délibérants, qui ont été exercées par le titulaire du poste, relèvent de la Représentante spéciale et devraient être transférées dans son Bureau. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) proposé par le Secrétaire général.**

27. Au titre de la composante 4, le Secrétaire général propose, dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission (voir par. 17 ci-dessus), les 15 transferts suivants :

a) Un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) des Services d'appui intégrés au Bureau du Chef de l'appui à la mission (voir A/66/686, par. 25);

b) Un poste d'archiviste adjoint (agent du Service mobile) et un poste d'assistant au courrier (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux à la Section de l'informatique des communications, afin de réorganiser les services de gestion des dossiers de la Force (ibid., par. 26);

c) Six postes d'assistant à la gestion des biens (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux au nouveau Groupe de la gestion du matériel, afin d'améliorer la gestion des biens durables et non durables (ibid., par. 22);

d) Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux et un poste d'assistant finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des finances, tous deux au Groupe du budget (ibid.);

e) Deux postes d'assistant aux voyages (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux à la Section du personnel (ibid., par. 24);

f) Deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des services généraux aux Services d'appui intégrés pour renforcer l'efficacité des services d'appui logistique (ibid., par. 25).

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés par le Secrétaire général.

Suppressions

28. Au titre de la composante 4, le Secrétaire général propose de supprimer un poste de chef de la Section des services généraux (agent du Service mobile) et un poste d'assistant principal à la gestion des biens (agent des services généraux recruté sur le plan national) en raison de la rationalisation des fonctions correspondantes devant intervenir dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission évoquée ci-dessus (ibid., par. 21). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression proposée d'un poste d'agent du Service mobile et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Variation</i>
17 088 900	17 109 100	20 200

29. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont estimées à 17 109 100 dollars, soit une augmentation de 20 200 dollars (0,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12.

Voyages

30. Les dépenses prévues au titre des voyages pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 400 400 dollars, soit une augmentation de 11 700 dollars (3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note cependant que, malgré cette augmentation globale, les dépenses de voyage au titre de la formation sont passées de 143 000 dollars en 2010/11 à 137 000 dollars dans les prévisions pour l'exercice 2012/13. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il était en effet prévu de réaliser des économies sur les indemnités journalières de subsistance et les billets d'avion, étant donné qu'il avait été décidé d'utiliser davantage les structures locales et régionales, à savoir la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) et les capacités régionales de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, plutôt que d'envoyer le personnel en formation au Siège, à New York. Le Comité a également été informé que l'UNFICYP avait tout fait pour limiter les voyages liés à la formation en établissant des priorités parmi les enseignements obligatoires, en examinant les nouvelles

demandes compte tenu des dépenses opérationnelles et en continuant d'appliquer sa politique de « formation de formateurs », qui a permis aux membres du personnel ayant participé à certains cours de partager leurs connaissances avec leurs collègues à leur retour à Chypre. **Le Comité consultatif salue les efforts qu'a fait l'UNFICYP pour limiter les dépenses de voyage liés à la formation. Il a fait d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les questions intersectorielles (A/66/718).**

Installations et infrastructures

31. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 9 044 400 dollars, soit une augmentation de 427 500 dollars (5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2011/12. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) une augmentation du coût de l'électricité locale; b) une augmentation du coût des services d'entretien, conformément au nouveau contrat global régissant les services à assurer dans les camps.

32. Au paragraphe 9 du document de présentation du budget, le Secrétaire général explique que la Force a connu une augmentation importante des coûts de l'électricité en raison de la destruction, en juillet 2011, de la principale centrale électrique de l'île. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note à cet égard que, pour l'exercice 2011/12, le dépassement des crédits au titre des installations et infrastructures, qui résulte entre autres de la hausse du prix de l'électricité locale, est estimé à 376 000 dollars. Pour l'exercice 2012/13, on prévoit pour la même raison une augmentation de 209 600 dollars (soit 11,4 %) au titre des services collectifs de distribution (sous la rubrique Installations et infrastructures).

33. Pour ce qui est des services d'entretien, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que les dépenses prévues sont en hausse de 327 300 dollars (soit 7,5 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'entrée en vigueur, à compte de mars 2011, du nouveau contrat global régissant les services à assurer dans les camps. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, conformément à la recommandation faite en 2008 par le Bureau des services de contrôle interne, la Division de l'appui à la mission avait examiné ses contrats de services d'approvisionnement et de transport dans l'intention de réduire le nombre de prestataires et de réaliser ainsi des économies d'échelle. À l'issue d'un appel d'offres, il est devenu évident qu'un contrat global reviendrait beaucoup plus cher que les contrats individuels en place, et le Comité des marchés du Siège a donc recommandé de négocier de meilleurs tarifs. S'il a été possible d'obtenir certaines réductions, le nouveau contrat restait plus coûteux que les contrats précédents pour les raisons suivantes : a) l'extension du cahier des charges, qui comprend désormais la gestion de l'assurance qualité, la gestion des risques et les normes internationales en la matière, ainsi que d'autres services ; b) l'actualisation des prix : les contrats individuels précédents avaient été établis sur la base des prix de 2005, applicables jusqu'à expiration des contrats en 2009; et c) l'inflation. **Le Comité consultatif ne doute pas qu'un regroupement futur des contrats ne sera entrepris qu'une fois qu'il sera rentable et qu'il entraînera des économies d'échelle sans retombées négatives sur la qualité des services fournis.**

34. En ce qui concerne les activités de construction, le Comité consultatif rappelle ses précédentes observations concernant la rénovation de l'hôtel Ledra Palace (état-major du secteur 2) et du camp San Martin (secteur 1) (voir A/64/660/Add.5,

par. 31 et 32, et A/65/743/Add.2, par. 31) et note que, d'après le chapitre V.B du document de présentation du budget, les deux projets, qui sont menés par le Gouvernement d'accueil dans le cadre de l'Accord sur le statut des forces, sont toujours en cours. Le Secrétaire général indique que 90 % des locaux à usage d'habitations du camp San Martin ont été rénovés et que le reste des travaux devrait être terminé d'ici à avril 2012. À l'hôtel Ledra Palace, les travaux ont par contre pris beaucoup de retard, mais le gouvernement hôte n'a pas prévu de ressources supplémentaires pour rattraper le temps perdu. Le projet devrait donc être terminé d'ici à la fin 2012. **Le Comité consultatif, inquiet des retards constants qui nuisent aux travaux de rénovation du camp San Martin et de l'hôtel Ledra Palace, compte que les deux projets seront achevés dans les nouveaux délais indiqués par le Secrétaire général dans son rapport.**

Transports terrestres

35. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 3 365 300 dollars, soit une diminution de 217 900 dollars (6,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du coût de location de véhicules, compensée en partie par l'augmentation du prix du diesel, respectivement compris entre 0,90 dollar le litre dans le sud et 1,50 dollar le litre dans le nord, contre 0,70 dollars et 1,12 dollar, respectivement, durant l'exercice précédent. Ayant demandé des précisions sur la différence de prix entre le nord et le sud de Chypre, le Comité consultatif a été informé que les deux parties de l'île étaient gérées comme deux administrations différentes, avec des conditions commerciales et des chaînes logistiques distinctes pour la distribution de carburant et d'autres produits essentiels, et que la tarification du carburant était donc structurée différemment. Dans le sud, l'UNFICYP devait payer le plein tarif de détail, tandis que, dans le nord, elle était exemptée de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes douanières.

Transports aériens

36. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 2,025 millions de dollars, soit une diminution de 64 900 dollars (3,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2011/12.

37. En ce qui concerne en particulier les carburants d'aviation, le Comité consultatif note, d'après le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, que seulement 167 411 des 240 000 litres de kérosène prévus ont été consommés. Il est expliqué dans le rapport que cet écart tient au nombre effectif d'heures de vol, inférieur aux prévisions (1 048 heures, au lieu de 1 320). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé de la consommation horaire effective moyenne de kérosène des deux hélicoptères de la Force, dont on trouvera le détail ci-dessous :

	<i>Nombre d'heures de vol</i>	<i>Consommation effective de kérosène (litres/heure)</i>	<i>Consommation totale de kérosène</i>
Bell 212	208,4	313	65 229,2
H-500	839,5	86	72 197,0
Total			137 426,2

Si l'on se fie à ces données, la consommation totale de kérosène pendant l'exercice a été de 137 426 litres. Le Comité a cependant été informé que les 30 000 litres supplémentaires consignés dans le rapport sur l'exécution du budget correspondaient au kérosène consommé pour les vols de formation et d'entretien (12 392 litres) et pour les tests des produits (13 272 litres); au kérosène fourni sans marge bénéficiaire pour un appareil appartenant à l'État (2 173 litres); et aux stocks de carburant disponibles au début et à la fin de l'exercice. Le Comité traite plus en détail de la question des carburants d'aviation dans son rapport sur les questions intersectorielles dans les opérations de maintien de la paix (A/66/718).

4. Questions diverses

Gains d'efficacité

38. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les projets de réduction de la consommation d'énergie réalisés dans deux camps en 2011/12 (voir A/65/743/Add.2, par. 21), et qui seront menés dans six autres sites en 2012/13, devraient limiter l'incidence de l'augmentation susmentionnée du coût de l'électricité. D'après le tableau figurant au paragraphe 28 du document de présentation du budget, le Comité consultatif note que ces projets, destinés à réduire de 12,5 % la consommation d'énergie et d'eau, devraient entraîner des gains d'efficacité se montant à 64 100 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé des mesures concrètes prises pour réduire la consommation, y compris l'installation de panneaux solaires, de pommeaux de douche à faible débit et de robinets à extinction automatique, et à l'amélioration de l'isolation des bâtiments. **Tout en sachant que les gains d'efficacité qui devraient résulter des projets d'économie d'énergie et d'eau ne couvriront pas toutes les dépenses d'électricité supplémentaires, le Comité consultatif félicite néanmoins l'UNFICYP de ses efforts pour réduire la consommation d'énergie.**

V. Conclusion

39. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont énoncées au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/568). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 581 300 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 1 224 000 dollars soient portés au crédit des États Membres.**

40. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont énoncées au paragraphe 45 du budget proposé (A/66/686). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 54 192 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont un montant de 23 883 067 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 383 067 dollars) et grec (6,5 millions de dollars), si le Conseil décidait de proroger le mandat de la mission au-delà du 19 juillet 2012.**

Documentation

- Exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/568)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/686)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011 [A/66/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.2)
- Résolution 65/295 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 2026 (2011) du Conseil de sécurité

Annexe

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : dépenses effectives et projections pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 29 février 2012			Projections au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Crédits révisés ou montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} mars-30 juin 2012 projection des dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Contingents	21 540	12 553	8 988	8 561	21 114	426	2,0	Diminution des dépenses en raison des économies réalisées sur les coûts de rotation grâce à l'utilisation systématique de vols commerciaux au lieu de vols affrétés
Police des Nations Unies	3 097	2 926	171	(29)	2 897	200	6,5	Diminution des dépenses du fait que le taux de vacance réel s'est établi à 2 % (au lieu du déploiement total prévu au budget) en raison des délais de déploiement de la Police des Nations Unies
Total partiel	24 637	15 479	9 158	8 532	24 011	626	2,5	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	6 625	3 765	2 859	2 652	6 418	207	3,1	Diminution des dépenses résultant d'un taux de vacance effectif plus élevé (7 %, contre 5 % prévus lors de l'établissement du budget)
Personnel recruté sur le plan national	7 970	4 689	3 281	4 045	8 735	(765)	9,60	Augmentation des dépenses résultant de la différence entre le taux de change effectif moyen de 0,726 euro pour 1 dollar, contre 0,761 euro pour 1 dollar prévu lors de l'établissement du budget
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	192	156	36	36	192	–	–	
Total partiel	14 786	8 610	6 176	6 734	15 344	(558)	(3,8)	

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 29 février 2012			Projections au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Crédits révisés ou montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} mars-30 juin 2012 projection des dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Dépenses opérationnelles								
Consultants	19	–	19	19	19	–	–	
Voyages	389	115	274	183	298	91	23,4	Diminution des dépenses résultant de la nouvelle hiérarchisation des priorités en matière de voyages et de l'utilisation des centres de formation locaux et régionaux [Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda)]
Installations et infrastructures	8 617	7 125	1 492	1 868	8 992	(376)	(4,4)	Augmentation des dépenses résultant : a) de l'augmentation du coût des services dans les camps, sur la base du nouveau contrat entré en vigueur au 1 ^{er} mars 2011; b) de l'augmentation des frais d'électricité due à l'appréciation de la valeur de l'euro par rapport au dollar; c) de l'augmentation des frais d'électricité due à la destruction récente de la principale centrale électrique de l'île
Transports terrestres	3 583	3 317	267	586	3 902	(319)	(8,9)	Augmentation des dépenses résultant du coût effectif moyen du carburant supérieur aux prévisions (1,64 dollar/litre, dans le nord, et 0,92 dollar/litre, dans le sud, contre 1,25 dollar/litre et 0,70 dollar/litre prévus lors de l'établissement du budget), l'écart étant dû à l'appréciation de la valeur de l'euro par rapport au dollar
Transports aériens	1 960	237	1 723	1 276	1 513	447	22,8	Diminution des dépenses du fait que l'hélicoptère Bell n'a pas pu être utilisé pour raisons techniques
Communications	824	588	236	175	764	60	7,3	Diminution des dépenses du fait de retards dans la mise en place de la ligne terrestre de connexion à la ligne commerciale de la Base d'appui des Nations Unies à Valence

	Du 1 ^{er} juillet 2011 au 29 février 2012			Projections au 30 juin 2012				Explication des écarts
	Crédits révisés ou montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} mars-30 juin 2012 projection des dépenses (4)	Dépenses effectives + projections (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Informatique	784	635	149	123	758	25	3,2	Diminution des dépenses résultant des achats moins nombreux de logiciels depuis que les priorités ont été réévaluées pour affecter les ressources à des besoins plus essentiels
Services médicaux	357	173	185	162	334	23	6,4	Diminution des dépenses du fait que les priorités ont été réévaluées, et les ressources affectées à des besoins plus essentiels
Matériel spécial	22	–	22	5	5	17	77,1	Diminution des dépenses du fait que les priorités ont été réévaluées, et les ressources affectées à des besoins plus essentiels
Fournitures, services et matériel divers	534	252	283	249	501	34	6,3	Diminution des dépenses du fait que les priorités ont été réévaluées, et les ressources affectées à des besoins plus essentiels
Total partiel	17 089	12 440	4 649	4 647	17 087	2	–	
Total brut	56 512	36 529	19 983	19 912	56 441	71	0,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 404	954	1 450	1 450	2 404	–	–	
Total net	54 108	35 576	18 532	18 462	54 038	70	0,1	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 692	529	1 163	1 163	1 692	–	–	
Total	58 204	37 058	21 146	21 075	58 133	71	–	